

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 205

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# 205

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 205 30 novembre 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1973: 40 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille  
Eric Baier  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Ruth Dreifuss  
René Duboux  
Jean-Pierre Ghelfi  
Pierre Liniger  
Serge Maret  
Gilbert Rist

## Pas de «non» à la prévoyance vieillesse!

Précédant la votation du 3 décembre sur la prévoyance vieillesse, la campagne aura été d'une rare confusion. On pourrait presque dire d'une confusion exemplaire: elle illustre bien les limites de la démocratie que nous vivons dans ce pays. Cela tient d'un côté à l'initiative constitutionnelle, qui devrait se limiter à poser un principe qu'une loi d'application ultérieure fera entrer dans la réalité quotidienne.

Dans ce sens, si le texte de l'initiative du Parti du Travail est à la fois trop précis (les niveaux des rentes) et trop démagogiquement vague (les riches paieront), il est normal que l'immense problème du financement soit laissé dans l'ombre. Il ne faut pas se cacher que ce problème sera difficile à résoudre et que les transformations du système fiscal qu'il implique ne trouveront pas, avant plusieurs années sans doute, la majorité politique pour les imposer. Que l'on songe aux décennies qu'il a fallu pour pouvoir légiférer dans le domaine de l'AVS!

De même, le contre-projet est rédigé en termes généraux. Et pourtant, ses tenants utilisent constamment à l'appui de leurs thèses un projet de loi qui, pour le moment, n'engage que la commission qui l'a élaboré. La confusion aura été savamment entretenue entre le contre-projet (sur lequel on votera), la 8<sup>e</sup> révision de l'AVS (qui est acquise quoi qu'il en soit) et ce contre-projet dont la portée risque encore d'être amoindrie.

De toute cette campagne se dégage l'idée que, quoi qu'il en soit, tout le monde dans ce pays est en faveur d'une extension de la prévoyance vieillesse.

Si on y croyait, on applaudirait à ce bel exemple d'unanimité.

La bataille opposant deux formules différentes, proposées à l'électeur par le Parti du Travail et le Conseil fédéral, fait rentrer dans l'ombre la vieille opposition, plus fondamentale, entre parti-

sans et adversaires de la prévoyance sociale. Ces derniers n'auront aucune peine à glisser dans l'urne un double «non». Et si à leurs voix venaient s'ajouter les «non» de ceux qui diront «oui» à l'un ou l'autre des termes de l'alternative? La victoire du double «non» n'est pas à exclure. Que signifierait cette issue du scrutin? Interprétée à coup sûr comme un refus à l'élargissement de la sécurité sociale, elle bloquerait, pour de longues années, toute amélioration substantielle de la situation des vieilles gens. Et elle rendrait improbable un succès de l'initiative socialiste qui pourrait ultérieurement être soumise au peuple: mollement défendue par les syndicats, attaquée à gauche pour son choix d'un 2<sup>e</sup> pilier et à droite pour sa volonté d'en donner le contrôle aux travailleurs.

A notre avis, pour introduire de la clarté dans ce débat, il s'agit d'abord de combattre les adversaires de la prévoyance vieillesse. Et cela ne peut se faire qu'en refusant de voter «non».

Ou, en d'autres termes, en votant «oui» à l'une des deux possibilités, et en s'abstenant quant à l'autre.

Il s'agit ensuite de préparer les batailles à venir. On peut renforcer le camp de l'initiative du PdT, pour, simplement, la faire aboutir; ou pour avancer, en désespoir de cause, le terme de la 9<sup>e</sup> révision de l'AVS; ou enfin pour exprimer une saine méfiance à l'égard des forces politiques habilitées à décider du mode de gestion des fonds du 2<sup>e</sup> pilier en cas de victoire du contre-projet. On peut aussi voter pour ce dernier et se préparer à défendre ensuite, ou à améliorer, les termes de la loi d'application.

La votation du 3 décembre est un moment de la longue construction d'une sécurité sociale. Il importe, dans l'attente des affrontements futurs, de redessiner des camps clairs. En refusant de voter «non».